

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 55

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer les deux dernières phrases de l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nombre exact d'embryons conservés ne peut être déterminé a priori. Parce qu'elle encourage la recherche sur l'embryon humain, pas éthique, cette technique ne doit être privilégiée.